

Image not found or type unknown



## Déontologie medecin / avocat

Par **Fafa9931**, le 11/12/2022 à 03:04

Bonjour ,

Je souhaiterai savoir s'il est normal et déontologique qu'un médecin psychiatre puisse être représenté par un avocat qui a été son patient ?

Dans la négative comment et a qui le signaler ?

Merci

Par **Visiteur**, le 11/12/2022 à 07:10

Bonjour

Je ne connais pas de loi qui pourrait l'interdire.

Par **Marck.ESP**, le 11/12/2022 à 08:04

Bonjour

Le code de déontologie des avocat n'interdit pas la défense d'un "proche", y compris de sa famille à la condition que son indépendance ne soit pas entachée par un conflit d'intérêt.

Ce que je vous pourriez faire; compléter votre information à l'aide de votre moteur de recherches et un contacter l'ordre des avocats.

Par **youris**, le 11/12/2022 à 09:37

bonjour,

il n'existe aucune interdiction de ce genre dans le règlement intérieur national de la profession d'avocat.

son article 1.3 indique :

*Les principes essentiels de la profession guident le comportement de l'avocat en toutes circonstances.*

*L'avocat exerce ses fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité, dans le respect des termes de son serment.*

*Il respecte en outre, dans cet exercice, les principes d'honneur, de loyauté, d'égalité\* et de non-discrimination\*, de désintéressement, de confraternité, de délicatesse, de modération et de courtoisie.*

*Il fait preuve, à l'égard de ses clients, de compétence, de dévouement, de diligence et de prudence.*

dans le cas fafa931, si le psychiatre prend comme avocat un ancien patient, je trouve que, au contraire, que c'est une belle marque de confiance envers son ancien patient.

salutations

Par **Fafa9931**, le 11/12/2022 à 12:02

Peut être alors un conflit d'intérêt ?

Il y a forcément un emprise du médecin spécialiste sur son patient ,non ?

Mes avocats m'ont conseillé de le signaler , mais si tout est normal , je n'en vois donc pas l'intérêt

Par **jodelariege**, le 11/12/2022 à 12:51

bonjour

dans la pratique cela ne change pas grand chose puisque l'avocat est sensé défendre son client et prendre position pour lui

donc l'avocat ( ex patient de son client) va aussi défendre le médecin psychiatre comme le lui demande sa profession

Par **miyako**, le **16/12/2022** à **21:33**

Bonsoir,

[quote]

Mes avocats m'ont conseillé de le signaler , mais si tout est normal , je n'en vois donc pas l'intérêt

[/quote]

Alors pourquoi ne le font ils pas eux mêmes ??, tout simplement en posant la question au batonnier.

Cordialement

Par **P.M.**, le **16/12/2022** à **22:19**

Bonjour,

Comme si un avocat allait poser ce genre de question au Bâtonnier...